



LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE LIMOGES

Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,

Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction M9 du 25 avril 2016 sur la réglementation financière et comptable des établissements nationaux à caractère administratif,

Vu l'arrêté ministériel n° CCIE 120 en date du 12 mars 2021 affectant Mme Delphine LE MANACH au CROUS de Limoges à compter du 1^{er} décembre 2020,

Vu l'arrêté ministériel n° MEN000061784420 du 31 janvier 2024 portant nomination et classement de M. Fabrice PEZZIARDI dans l'emploi de directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges à compter du 1^{er} février 2024,

DECIDE

Article 1 : Dans le domaine financier, il est donné délégation à Mme Delphine LE MANACH, cheffe du Centre de Services Partagés, à l'effet :

- de signer les bons de commande édités par le logiciel Orion, nécessaires au fonctionnement des services centraux du CROUS de Limoges, dans la limite des crédits disponibles sur l'ensemble des services budgétaires.
- de signer les bons de commande édités par le logiciel Orion, nécessaires au fonctionnement des unités de gestion du CROUS de Limoges, dans la limite des crédits disponibles sur l'ensemble des services budgétaires.
- de certifier le service fait de l'ensemble des services prescripteurs dans le logiciel Orion.
- de liquider les situations de travaux dans le logiciel ORION dans la limite des montants de marchés signés par le pouvoir adjudicateur.

Article 2 : La présente décision se substitue à toutes les autres décisions ayant le même objet et prend effet à compter du 1^{er} février 2024.

Fait à Limoges, le 1^{er} février 2024

Le Directeur Général du CROUS de Limoges

Fabrice PEZZIARDI